
Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023
3. Création d'emploi non permanent – budget LAV
4. Création d'emplois non permanents – budget principal
5. Rapport annuel 2022
6. Divers

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h35 et procède à l'appel des membres.

Les délégués présents sont les suivants :

Beinheim : Jean-Louis Strasser, Marie-Christelle Menrath **Lauterbourg** : Sandrine Holderith, Jeannot Buhler, **Mothern** : Jean-Noël Ruck, **Munchhausen** : Yves Gabel, Simon Chaperot, **Niederlauterbach** : Marie-Anne Deck, **Salmbach** : Vincent Heilmann, Yann Brenckle, **Schaffhouse** : Frédéric Zimmermann, Olivier Eyermann (suppléant), **Scheibenhard** : Fabienne Buhl, Jean-Michel Bourot, **Sélestat** : Eric Conrad, Marion Sengler, **Seltz** : Christophe Ebele, Betty Holtzmann, **Wintzenbach** : Rémi Koehler, Julien Heilmann (suppléant), **C.C. Pays Rhénan** : Lorette Pihen (**Dalhunden**), Nicolas Kormann (**Drusenheim**), Rémy Wolff (**Fort-Louis**), Bernadette Ries (**Forstfeld**), Gabriel Wolff (**Gambshheim**), Nadine Beuriot (**Herrlisheim**), Sylvain Stumpf (**Kauffenheim**), Hélène Riss (**Leutenheim**), Vincent Mathieu (**suppléant Neuhaeusel**), Michel Lorentz (**Roeschwoog**), Serge Felten (**Roppenheim**), Luc Illig (**Rountzenheim-Auenheim**), Georges Wernert (**suppléant Soufflenheim**), Clément Moebs (**Stattmatten**).

1. Désignation du secrétaire de séance

Il convient de désigner un secrétaire de séance pour cette réunion du Comité Directeur du SLM67.

Il est proposé au Comité Directeur de désigner Madame Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la désignation de Madame Stéphanie FISCHER en tant que secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour.

2. Approbation du procès-verbal du 5 avril 2023

La Présidente soumet le procès-verbal du 5 avril 2023 au Comité Directeur.

Le Comité Directeur, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023.

Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour.

3. Création d'emploi non permanent – budget LAV

Vu les articles L. 332-24, L.332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé au comité directeur la création d'un contrat de projet d'une durée minimale d'un an et maximale de 6 ans, sur le budget

annexe LAV. Le projet consiste en la réalisation d'une étude d'impact sur la faune non-cible et des missions relatives à la prévention contre le moustique-tigre, dans le cadre des marchés passés avec l'EMS et l'ARS. Il s'agit d'un emploi non permanent à temps complet 35/35^e, rémunéré au 1^{er} échelon du grade de technicien territorial.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, approuve la création de cet emploi.

Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour.

4. Création d'emplois non permanents– budget principal

Vu les articles L. 332-24, L.332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé au comité directeur la création de quatre contrats de projet d'une durée minimale d'un an et maximale de 6 ans, sur le budget annexe LAV.

Les projets consistent en des missions relatives à la prévention contre le moustique-tigre, dans le cadre des marchés passés avec l'EMS et l'ARS, mais aussi à la définition de nouvelles stratégies de lutte au sein des communes membres suite à l'arrivée du moustique-tigre au sein de certaines d'entre elles.

Il s'agit d'emplois non permanents à temps complet 35/35^e, rémunérés au 1^{er} échelon du grade de technicien territorial.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, approuve la création de cet emploi.

Approuvé à l'unanimité par 34 voix pour.

5. Rapport annuel 2022

Le rapport annuel 2022 est présenté au Comité directeur afin qu'il en prenne acte.

Le Comité directeur prend acte.

6. Divers

Présentation détaillé d'activités réalisées par les agents du SLM67.

La séance est clôturée à 19h40.

Suivent les signatures :

Sandrine HOLDERITH

Stéphanie FISCHER

Présidente du SLM67

Secrétaire de séance